



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 16/04/2021, 11/03/2022 et 15/04/2022 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Analyse, encadrement et optimisation de la performance en trail running	DOUCENDE Grégory VARRAINE Elodie*	MCF MCF	DURAND Fabienne	MCF

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 16 janvier 2023


Le Président
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 16/04/2021, 11/03/2022 et 15/04/2022 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Analyste Vidéo (Font-Romeu)	RAGE Johann MERIC Henri*	PRAG MCF	DOUCENDE Grégory	MCF

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 16 janvier 2023



Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 16/04/2021, 11/03/2022 et 15/04/2022 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Techniques de récupération et micronutrition du sportif (Font-Romeu)	SANCHEZ Anthony VARRAINE Elodie*	MCF MCF	Clément RINJEONNEAU	CDD

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 16 janvier 2023



Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 16/04/2021, 11/03/2022 et 15/04/2022 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Data Analysis and Tools Applied to Sports (DATAS) (Font-Romeu)	RAGE Johann MERIC Henri*	PRAG MCF	DOUCENDE Grégory	MCF

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 16 janvier 2023



Le Président

Yvan AUGUET